

GUIDE DE L'ÉCO-MOBILITÉ DANS LE DÉPARTEMENT DU RHÔNE

Des solutions pour se déplacer autrement qu'en voiture solo



La mobilité aujourd'hui, quels enjeux ?

Les déplacements en voiture individuelle représentent aujourd'hui **87%**¹ du nombre total de kilomètres parcourus par les personnes. La mobilité physique (circulation de biens et de personnes) constitue le second secteur de consommation d'énergie finale avec **33%**¹ et les transports représentent **23%**² des émissions de Gaz à effet de serre (GES). Sachant que les épisodes de pics de pollution se font de plus en plus nombreux, il est temps de réfléchir à d'autres modes de déplacement !

La transition énergétique repose aussi sur nos décisions par une baisse de la voiture en solo, une économie de carburant et un moindre impact environnemental.

Ce guide a ainsi été réalisé pour proposer des solutions d'écomobilité sur le territoire du Rhône adaptées aux besoins de chacun, que ce soit pour nos déplacements professionnels ou dans notre quotidien.

Nous vous proposons également des liens pour comprendre les enjeux de la mobilité :

Aborder la thématique de l'éco-mobilité, par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) :

www.ademe.fr/ecomobilite-repenser-deplacements-l

Les décisions prises par l'Etat :

www.gouvernement.fr/argumentaire/qualite-de-l-air-plusieurs-mesures-essentielles-entrent-en-vigueur-5240

Les impacts des déplacements sur notre environnement, par l'ADEME :

www.ademe.fr/expertises/mobilite-transport/elements-contexte/impacts-transport-lenvironnement

Comparer les effets des différents modes de déplacement sur nos trajets quotidiens :

www.quizz.ademe.fr/eco-deplacements/comparateur/

¹ Le Manifeste négaWatt ² INSEE

Contenu : HESPUL

Carte : Florent Ulatowski

Mise en page : Marion Levert

Crédit photo : Freepik

Nos partenaires du challenge mobilité dans le département du Rhône



Les Transports Publics



Bus, métro, tram, car, train

4

Transports à la demande

5

La Voiture Partagée



Le covoiturage

6

L'autostop

7

L'éco-conduite

8

Les Modes Doux



La marche, le vélo

9

Pédibus et vélobus

11

Axe cyclable entre Beaujeu et Belleville

11

Se Déplacer Autrement



Plan de déplacement entreprise et inter-entreprises

12

Plan de mobilité

12

L'indemnité kilométrique vélo

12

Le télétravail

13

L'autopartage

13

Le challenge mobilité Auvergne-Rhône-Alpes

14

LES TRANSPORTS PUBLICS



Utiliser les transports publics, c'est faire des économies par rapport à la voiture en solo !



BUS - MÉTRO - TRAM

Ce mode de transport est une bonne alternative pour nos déplacements quotidiens ou ponctuels. Il peut être une première étape sur un trajet en menant par exemple jusqu'à une gare SNCF.

Le réseau de transports en commun de l'agglomération lyonnaise (TCL)

www.tcl.fr
04 26 10 12 12
Application smartphone disponible

Le réseau de bus de l'agglomération Villefranche-Beaujolais « Libellule »

www.buslibellule.com
0 800 350 380

Pour un trajet sans embouteillage et sans stationnement à chercher !



CAR ET TRAIN

Les lignes de « Cars du Rhône »

www.carsdurhone.fr
0 800 10 40 36

Les lignes de cars de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

www.auvergnerhonealpes.fr/91-cars-auvergne-rhone-alpes.htm

Le transport ferroviaire

www.oui-sncf.com ou application OUI.sncf
(pour trouver un itinéraire dans toute la France)

www.ter.sncf.com/auvergne-rhone-alpes
(pour consulter la grille horaire de votre train)

Le vélo est autorisé à bord des trains, et sur réservation dans les cars !



- L'employeur a l'obligation de financer 50% de votre abonnement
- Des tarifs réduits pour les étudiants et scolaires, personnes en difficulté et familles nombreuses sont proposés
- Des facilités pour l'intermodalité (parcs relais, consignes à vélos,...)



Lorsqu'on a des difficultés à se déplacer
ou en cas d'absence de transports collectifs...



TRANSPORTS À LA DEMANDE

Ce service de transport est à l'attention de publics spécifiques (jeunes, personnes en situation de handicap, personnes en formation, en contrats aidés...). Un véhicule vient vous chercher à votre domicile ou sur un lieu public, et vous emmène directement sur votre lieu de travail ou à proximité.

● **Transport Solidaire à la demande de la Communauté de communes des Monts du Lyonnais (CCML)**

<https://www.cc-montsdulyonnais.fr/transport-a-demande>
04 72 66 24 11

● **Transport à la demande « RésaLib » de l'agglomération de Villefranche-Beaujolais**

www.buslibellule.com/Pratique/Services-sur-reservation-ResaLib
0 800 350 380
www.buslibellule.com/Pratique/Plan-par-ligne-RESALIB2

● **Transport à la demande « CORUS » de la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien**

<http://www.ouestrhodanien.fr/reseau-corus.html>
04 74 05 06 60 - 04 74 63 80 18
www.ouestrhodanien.fr/image-popup/carte-nov-2016-site.png



- Permet l'accès à un transport en commun au plus près de chez soi
- Des billets et abonnements qui s'adaptent à votre situation (étudiant, chômeur, famille nombreuse, ...)

LA VOITURE PARTAGÉE



Pour un trajet convivial,
pratique et économique !

LE COVOITURAGE

Le site de covoiturage de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

Mov'ici, site entièrement gratuit, est la nouvelle version de Covoit'Oura. Il propose de nouveaux services (géolocalisation, porte monnaie électronique, certification du trajet). Un moteur de recherche permet d'identifier les covoitureurs empruntant le chemin que vous souhaitez ou à proximité.

<https://movici.auvergnerhonealpes.fr/>

Le site participatif « Mobicoop » pour aller n'importe où en France

À l'initiative d'une association et entièrement gratuit, il permet de réserver en ligne un trajet ou de déposer une annonce.

www.mobicoop.fr

Le site « Blablacar »

www.blablacar.fr/
Application disponible sur smartphone

Le covoiturage en station « Covoit'ici »

Covoiturage sécurisé de proximité organisé en bornes-stations. Le parc total comprend 7 installations et concerne 3 grands axes de transports (de Pontcharra à Cours en passant par Amplepuis). Les 2 premiers mois sont offerts pour une inscription faite avant le 31 décembre 2018.

www.covoitici.fr/ouestrhodanien/
Application disponible sur smartphone

Le site « Roulez Malin »

Fonctionne à l'échelle nationale avec les mêmes ressources que Mov'ici. Il propose en plus une carte des aires de covoiturage (zones créées pour prendre ou déposer les voyageurs) mise à jour régulièrement.

www.roulezmalin.com
www.roulezmalin.com/aires-covoiturage
Application disponible sur smartphone

CARL (covoiturage courte distance avec les auto-écoles)

Les trajets sont réalisés par des élèves en fin de formation pour une distance limitée à 20km.

www.carl-move.com

Le dispositif de covoiturage solidaire de proximité

Met en relation des personnes non véhiculées et des covoitureurs solidaires afin de leur permettre d'effectuer des déplacements occasionnels de proximité. Ce dispositif a été mis en place par la Communauté de communes des Monts du Lyonnais, la MSA et 4 associations locales.

<https://www.cc-montsdulyonnais.fr/covoiturage-et-autostop-participatif>
MSA Ain Rhône : 04 78 92 31 82
Communauté de communes des Monts du Lyonnais : 04 74 70 58 03



- Optimiser l'usage de sa voiture
- Réduire son impact environnemental
- Faire des économies



Du covoiturage spontané
pour changer sa routine et faire
de nouvelles rencontres

L'AUTOSTOP

Des lieux de stop peuvent être clairement identifiés avec des panneaux et des aménagements sur le bas côté. Des conducteurs et des autostoppeurs peuvent adhérer à une charte de bonne conduite. En échange, des éléments d'identification sont remis pour participer à cette démarche (ex : macaron,..)

Autostop participatif dans les Monts du Lyonnais

www.cc-montsdulyonnais.fr/covoiturage-et-autostop-participatif

Auto-Hop à proximité des Monts d'Or et de la Saône

Ce système fonctionne selon un réseau de lignes semblable aux transports en commun, où un nombre déterminé de conducteurs volontaires assurent la prise en charge des autostoppeurs sur des zones spécifiques.

<https://www.autohop.fr/>

Ligne Coup d'Pouss

À Soucieu-en-Jarrest, pour aider les habitants à se rendre à un arrêt de bus, une gare, un lieu de travail ou d'étude, en facilitant l'auto-stop organisé.

www.soucieu-en-jarrest.fr/environnement-et-cadre-de-vie/deplacements/transports.html

L'initiative autostop « Lève ton pouce »

Ce site internet nous conseille sur les meilleurs points pour arrêter les automobilistes en fonction de la direction que l'on prend. Mais cela fonctionne uniquement dans le sens Lyon vers le reste du Rhône. Le site propose la même démarche sur l'ensemble des principales villes françaises.

www.facebook.com/levetonpouce.fr

Application disponible sur smartphone (Google Play uniquement)

L'application « Autostop »

Met en relation les conducteurs souhaitant faire du covoiturage et des autostoppeurs grâce à la géolocalisation. Il n'y a pas de réservation, la mise en lien se fait en temps réel, sans enregistrement de mode de paiement. Ce système repose sur une charte de valeurs, le choix de faire payer ou non le trajet étant laissé aux covoitureurs.

www.autostop-france.fr

Application disponible sur smartphone (Appstore uniquement)



Pour réduire nos dépenses en carburant,
diminuer les risques d'accident,
respecter l'environnement



L'ÉCO-CONDUITE

La voiture est un mode de déplacement qui peut être dans certains cas indispensable. Conscients de ce constat, nous vous proposons d'adopter l'éco-conduite, conduite automobile économe en carburant, écologique et économique. Cette pratique peut s'additionner au covoiturage pour limiter l'impact de notre véhicule sur l'environnement.

Les conseils simples de l'ADEME

<https://www.ademe.fr/particuliers-eco-citoyens/deplacements/choisir-voiture-adopter-lecoconduite/adopter-leco-conduite>

Les conseils avancés du site « Éco-conduite »

<http://www.ecoconduite.org/>

L'application smartphone GECO Air

GECO Air est une application mobile gratuite. Elle calcule en temps réel et en fonction du trajet parcouru, le mode de conduite idéal à adopter et prodigue au conducteur des conseils en temps réel pour améliorer sa conduite.



3 GESTES SIMPLES À ADOPTER

- Conduire en douceur
- Entretenir régulièrement son véhicule
- Respecter les limitations de vitesse

LES MODES DOUX



Pour garder la forme
en toute liberté !



LA MARCHÉ

8000 pas par jour, c'est la moyenne à maintenir pour rester en forme ! Plutôt qu'attendre le bus ou le tramway, pourquoi ne pas marcher jusqu'au prochain arrêt ? C'est moins d'attente et de stress et on en profite pour se promener.

→ De nombreuses applications sur smartphone existent pour enregistrer de manière automatique le nombre de pas réalisés sur une journée.



LE VÉLO

→ **Les conseils pratiques de la fédération française des usagers de la bicyclette**

www.fub.fr

→ **Trouver un itinéraire grâce à Géovélo**

Ce site national permet de calculer l'itinéraire à vélo le plus rapide et empruntant le plus possible d'infrastructures routières dédiées au vélo (pistes et bandes cyclables, voies de bus/vélo...).

www.geovelo.fr/france/itinerary
Application disponible sur smartphone



→ **La vélo-école**

La vélo-école propose des cours et un accompagnement personnalisé pour apprendre à rouler en toute sécurité et en autonomie en ville.
À Lyon, la Maison du Vélo/Pignon sur Rue accompagne les adultes sur cette thématique :
www.maisondouvelolyon.org



● **Le service de location de l'agglomération lyonnaise « Vélo'v »**

www.velov.grandlyon.com/
Application disponible sur smartphone

● **Le service de location de vélos électriques de la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien « Clean Energy Planet »**

Ce service se concentre autour de 2 stations installées au niveau des gares SNCF d'Amplepuis et de Lamure-sur-Azergues. Disponible pour des locations de courte durée ou mensuelles.

www.ouestrhodanien.fr/mobilite-durable.html

● **Location de vélos électriques dans les offices de tourisme**

Office de tourisme de Mornant (04 78 19 91 65)
Office de tourisme de Saint-Martin-en-Haut (04 78 48 64 32)
Office de tourisme de Saint-Laurent-de-Chamousset (04 78 48 64 32)
Offiche de tourisme de Monsols (04 74 04 70 85)

● **Investir dans un VAE (vélo à assistance électrique)**

C'est un vélo équipé d'un moteur électrique et d'une batterie rechargeable. Cette assistance électrique a pour objectif de fournir un complément au pédalage. Nul besoin de permis ni d'immatriculation si l'assistance électrique ne dépasse pas les 25km/h.

www.buzibi.fr/FAQ-pg-3.html ; www.ebikemaps.com/

→ **Des aides à l'achat**

Avec l'aide d'Etat : www.economie.gouv.fr/particuliers/prime-velo-electrique

Avec la SNCF : www.ter.sncf.com/auvergne-rhone-alpes/gares/services/velos-pliant



- Le vélo facilite l'intermodalité
- Les collectivités aménagent chaque année un peu plus de pistes cyclables
- Le VAE permet de parcourir des distances plus longues et de grimper les côtes plus facilement



PÉDIBUS ET VÉLOBUS

Principe : ramassage scolaire pédestre ou à vélo encadré par des parents accompagnateurs. Se dit également « carapatte », « caravanne à pattes » ou « caracycles »

Retrouvez des informations sur l'éco-mobilité scolaire sur le site internet de l'ADEME

<https://www.ademe.fr/collectivites-secteur-public/integrer-lenvironnement-domaines-dintervention/mobilite-transport/dossier/ameliorer-deplacements-scolaires-universitaires/carapatte-caracycle>

Pour mettre en oeuvre un Plan de Déplacements Établissements Scolaires (PDES)

Le PDES est une démarche encouragée par l'ADEME et les pouvoirs publics, portée par les établissements scolaires. En tant que parents, vous pouvez être initiateurs du PDES auprès de la direction de l'école de vos enfants.

https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/90895_7857-plaquette-pdes.pdf



UN AXE CYCLABLE ENTRE BEAUJEU ET BELLEVILLE

La Communauté de Communes Saône-Beaujolais (CCSB) souhaite améliorer les accès à la voie verte pour qu'elle devienne un axe structurant pour les déplacements domicile-travail, les courses et les loisirs. Ce dispositif vise à faciliter l'usage du vélo sur un secteur géographique où les salariés et les habitants des communes sont proches de la voie verte.

www.velo-et-voie-verte-en-beaujolais.fr



SE DÉPLACER AUTREMENT



PDE / PDIE

Le Plan de Déplacements Entreprise (PDE) est un projet d'entreprise qui peut s'inscrire dans une démarche qualité ou dans un système de management environnemental pour organiser et faciliter les déplacements des salariés. Le Plan de Déplacements Inter-Entreprises (PDIE) est quant à lui sensiblement identique au PDE. La seule différence est le périmètre d'application qui va concerner plusieurs entreprises.

- **Toutes les informations sur les PDE/PDIE par l'ADEME**

<https://www.ademe.fr/entreprises-monde-agricole/reduire-impacts/optimiser-mobilite-salaries/dossier/plan-mobilite/plan-mobilite-quest-cest>

- **Rapport d'étude sur la mise en place d'un PDE en milieu rural (zones d'activités de la commune de Neulise -42) par Camille Mallarte**

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-00877983/document>



PLAN DE MOBILITÉ

Obligatoire pour les entreprises de plus de 100 salariés depuis le 1er janvier 2018, le Plan de mobilité (PDM) est un ensemble de mesures qui vise à optimiser les déplacements des salariés d'une entreprise, diminuer les émissions polluantes et réduire le trafic routier. Anciennement nommé le Plan de déplacements d'entreprise (PDE), il favorise l'usage des modes de transport alternatifs à la voiture individuelle.

<https://www.ademe.fr/plan-mobilite-entreprise>



L'INDEMNITÉ KILOMÉTRIQUE VÉLO

Décision volontaire de la part de l'employeur, celui-ci peut décider d'indemniser les salariés qui viennent au travail en vélo, au même titre que les autres indemnités de transport existantes. Cette initiative ouvre des possibilités de crédits d'impôts sur les sociétés si l'entreprise investit dans la pratique du vélo à destination de ses salariés (achat de vélos, protections, infrastructures...).

www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F33808



LE TÉLÉTRAVAIL

Grâce aux technologies numériques, certaines missions professionnelles peuvent être effectuées en télétravail. L'organisation et les missions dévolues aux salariés se préparent d'un commun accord avec la direction de l'entreprise. Le télétravail doit être mis en place dans le respect de certaines règles, dès l'embauche du salarié ou par la suite. Cette option de la non mobilité a un impact positif sur plusieurs facteurs : la réduction des gaz à effet de serre (GES), les temps de trajets professionnels, la sécurité routière et la congestion de certains axes routiers.

www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F13851



L'AUTOPARTAGE

Vous vous questionnez sur l'achat d'un second véhicule pour faciliter vos déplacements ? Vous devez renouveler votre véhicule mais vous ne l'utilisez qu'en de rares occasions ? L'autopartage peut être une solution adaptée à vos besoins. C'est l'usage d'un même véhicule par différents usagers. Il suffit de s'inscrire dans un groupement d'autopartage (une entreprise fournit ce service), de réserver un véhicule, d'aller dans un des points de stationnement prévus à cet effet et de déposer la voiture à la même place après usage. Il existe aussi des services d'autopartage entre particuliers.

● Le regroupement des services d'autopartage en France « Citiz »

Ce site internet regroupe 12 services d'autopartage présents dans plus de 90 villes françaises avec près de 1000 voitures partagées. Vous trouverez des comparatifs économiques intéressants entre autopartage et achat/location de véhicules. Ce service est présent dans le Rhône à : Lyon, Villeurbanne et Villefranche-sur-Saône.

<https://citiz.coop/>

● Le service d'autopartage électrique de l'agglomération lyonnaise « Bluely »

www.bluely.eu/fr

● Les sites d'autopartage entre particuliers « Drivy » et « Koolicar »

www.drivy.com
www.koolicar.com

● Le système d'autopartage entre particuliers porté par la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien

La collectivité propose un accompagnement personnalisé, des conseils gratuits ainsi qu'une assurance adaptée.

<http://www.ouestrhodanien.fr/autopartage.html>



LE CHALLENGE MOBILITÉ



Chaque année depuis 2011, les salariés d'Auvergne-Rhône-Alpes ont l'occasion de tester un déplacement domicile-travail par d'autres moyens que la voiture individuelle. C'est le défi inter-établissements :

« Challenge Mobilité : Pour un jour ou tous les jours, au travail, j'y vais autrement », dont HESPUL est relais local sur le Rhône (hors Métropole de Lyon).

Le but du challenge est de promouvoir les solutions de mobilité alternatives à la voiture individuelle pour accompagner les changements de comportement. Cette initiative s'adresse à tous les établissements privés ou publics de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, quelle que soit leur taille. Ce sont eux qui s'inscrivent et qui mobilisent leurs salariés. Le jour du challenge, chaque établissement recense les salariés qui sont venus au travail autrement qu'en voiture solo (y compris ceux qui le font déjà régulièrement). Un classement local et régional des établissements est établi et les plus exemplaires sont récompensés lors d'une cérémonie.

+ d'informations : www.challengemobilite.auvergnerhonealpes.fr

Livret de retour sur la participation : <http://www.hespul.org/wp-content/uploads/2018/08/livret-retour-participation-challenge-mobilite-2018.pdf>

Votre référent dans le département du Rhône : Thierry Manceau, coordinateur des actions d'éducation et de sensibilisation à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables au sein de l'association Hespul - 04 37 47 80 98 - thierry.manceau@hespul.org

Témoignage

LGL, Fournisseur de solutions de climatisation, conditionnement d'air et réfrigération

« C'est tardivement que nous avons décidé de participer au challenge mais l'organisation a été simple et efficace. Nous avons reçu le kit de communication avec tous les éléments nécessaires pour pouvoir communiquer auprès des salariés. Nous avons envoyé un mail commun, puis présenter le challenge en réunion, en misant également sur l'affichage dans les usines et aux machines à café.

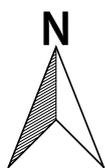
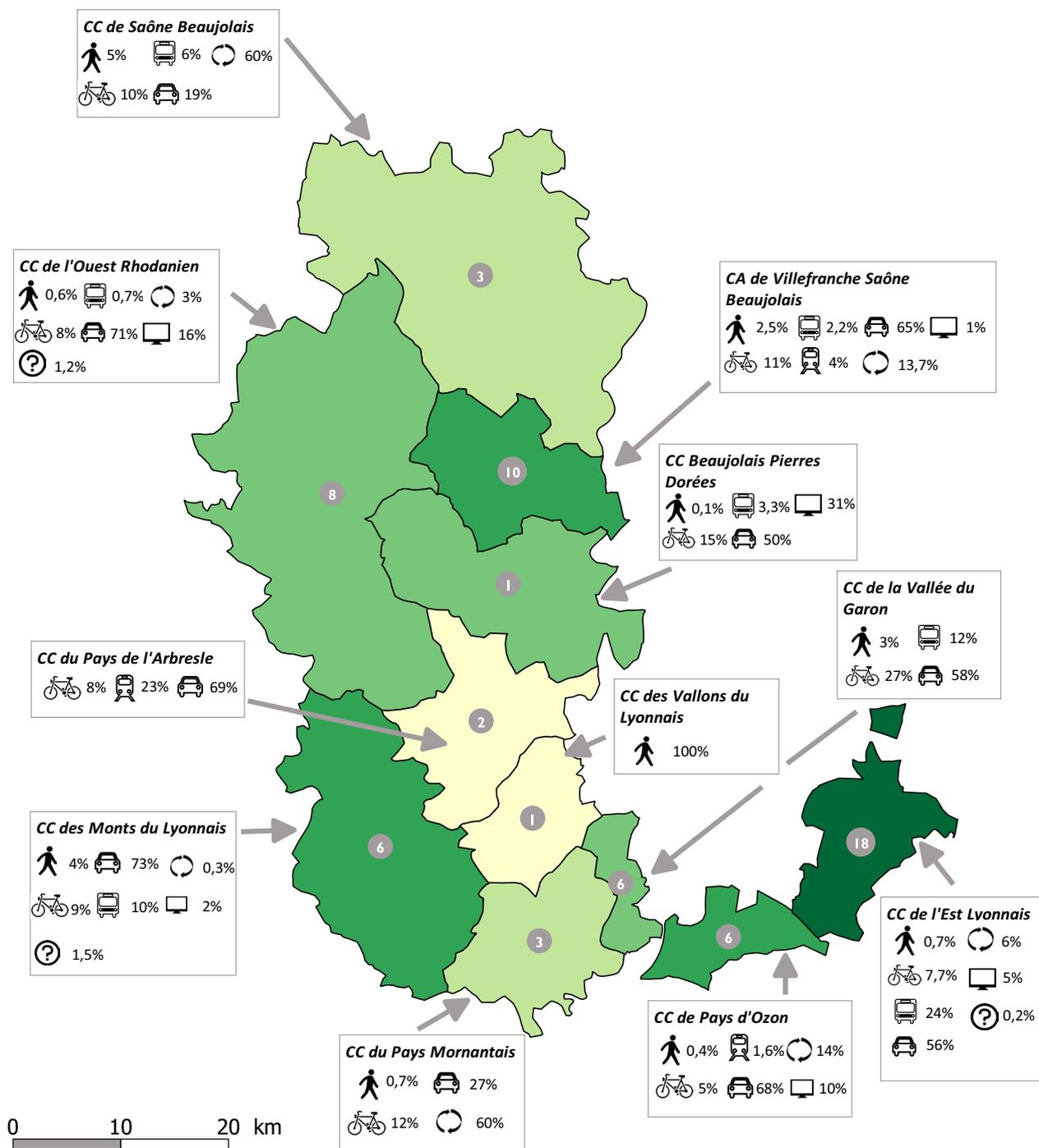
Sachant que les salariés travaillent sur 3 tranches horaires différentes, nous avons misé sur un accueil spécifique pour chacun. Par exemple, pour les personnes commençant à 6h15, nous les avons accueillies avec le petit déjeuner et un chariot de goodies à destination de ceux qui avaient participé pour valoriser leur action. Nous avons eu de nombreux retours positifs, les salariés ont trouvé que l'initiative était originale et changeait de leur quotidien.

La plupart venaient déjà en covoiturage mais pour les 20% restants, cela leur a permis de réfléchir sur la possibilité de venir autrement qu'en voiture individuelle au travail. De manière plus globale, le challenge a permis d'amorcer la mise en place de notre plan de mobilité, qui sortira en fin d'année ! »

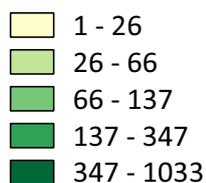
Témoignage de Virginie Decoopman,
Chargée de mission Hygiène, Sécurité, Environnement



Focus sur les résultats 2018 dans le Rhône



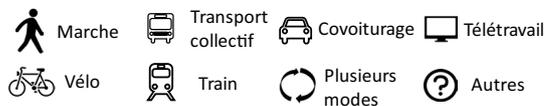
Emission de CO2 évitée (kg) *



Nombre de structures participantes

2 Nombre de structures par intercommunalité

Mode de transport des participants



Source : IGN; Datagouv; Hespul.

* Référence aux kilomètres parcourus en voiture sans passager



HESPUL
14 place Jules Ferry, 69006 Lyon
Tél. : +33 (0)4 37 47 80 90
Courriel : info@hespul.org
www.hespul.org / Twitter : [@hespul](https://twitter.com/hespul)